



Mention Complémentaire de niveau 3

Session 2021

Notice à l'attention des candidats INDIVIDUELS

Avant toute inscription, nous vous invitons à prendre connaissance de la réglementation relative à l'examen sollicité sur le site Eduscol à l'adresse eduscol.education.fr (cliquez sur la rubrique « scolarité et parcours de l'élève » puis « diplômes professionnels »).

I - PRE-INSCRIPTION

Les pré-inscriptions s'effectuent du **25 novembre au 18 décembre 2020**.

Ces dates sont impératives, n'attendez pas les derniers jours d'ouverture du registre pour vous inscrire. Pour pouvoir se présenter à l'examen de la mention complémentaire, **vous devez avoir suivi une formation ou avoir accompli 3 ans d'activités professionnelles** dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme postulé (voir liste des pièces justificatives demandées, en page 2).

► PROCEDURE

La pré-inscription s'effectue obligatoirement sur Internet à l'adresse www.ac-nantes.fr, rubrique "examens", puis "CAP BEP MC3" puis « inscriptions ».

Ce site est réservé aux candidats individuels. Les candidats scolarisés doivent s'inscrire dans leur établissement.

Etape 1 : Créer votre compte CYCLADES

Cette étape est nécessaire pour pouvoir vous inscrire. Votre adresse mail doit être **valide et unique**. **Conservez bien votre mot de passe** (il doit comporter au moins 8 caractères dont au moins une minuscule, une majuscule et un caractère spécial) pour pouvoir vous connecter tout au long de la session et accéder aux documents mis à votre disposition dans votre espace candidat. Suite à la création de votre compte, vous recevrez un mail : vous avez 48h pour cliquer sur le lien « **Activer mon compte** », sinon votre compte sera supprimé.

Etape 2 : Vous inscrire

Connectez-vous à votre compte et procédez à votre inscription via l'onglet « **m'inscrire** ».

A l'issue de l'inscription, ne pas oublier **d'enregistrer**.

Aller dans l'espace « **mes documents** » **pour éditer la confirmation d'inscription** et la liste des **pièces justificatives**

→ Vous pouvez modifier votre pré-inscription sur CYCLADES **jusqu'au 18 décembre 2020**.

► FINALISATION DE VOTRE INSCRIPTION :

- **imprimer** votre **confirmation d'inscription** et son **annexe** via votre compte **CYCLADES** rubrique « **Mes documents** ».
- **vérifier**, et éventuellement compléter ou corriger, puis **dater, signer et expédier votre confirmation d'inscription au Rectorat**, accompagnée des pièces justificatives énumérées ci-dessous.

La confirmation d'inscription datée et signée, accompagnée des pièces justificatives demandées, devra être renvoyée au rectorat **pour le 8 janvier 2021 au plus tard **sous peine d'annulation de votre candidature** à l'adresse suivante :**

Rectorat de l'Académie de Nantes – DEC 7

BP 72616

44326 Nantes Cedex 3

PIECES JUSTIFICATIVES

- photocopie d'une pièce officielle d'identité
- si vous avez moins de 25 ans, photocopie de votre certificat individuel de participation à la JDC (journée défense et citoyenneté) ou à défaut, attestation vous plaçant provisoirement en règle délivrée par le centre de service national, ou attestation d'exemption médicale
- attestation de formation relative aux échafaudages (R408) pour la spécialité suivante : Zinguerie (arrêté du 08 novembre 2012 modifié par l'arrêté du 22 juillet 2019)
- photocopie du diplôme requis pour entrer en formation et attestation de formation à la mention complémentaire
ou certificat(s) de travail pour justifier des 3 années d'expérience professionnelle en rapport avec la spécialité concernée
- photocopie de votre dernier relevé de notes si vous sollicitez des bénéfiques
- pour les candidats présentant un handicap, formulaire de demande d'aménagement d'épreuves (formulaire disponible à l'adresse : www.ac-nantes.fr >examens > aménagements d'épreuves...)

II - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

BENEFICES D'EPREUVES

Les candidatures antérieures peuvent donner droit à des bénéfiques d'épreuves dans la spécialité choisie.

☞ Si vous avez **échoué à l'examen de la même spécialité de MC**, vous pouvez **conserver vos notes supérieures ou égales à 10 sur 20 pendant cinq ans** à compter de leur obtention.

NB : Des dispenses d'une ou de plusieurs unités peuvent être obtenues au titre de la validation des acquis de l'expérience.

Attention, le choix de la conservation de bénéfiques est **DEFINITIF** à l'inscription.

Aucune modification ultérieure ne sera acceptée.

CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP

Le candidat en situation de handicap peut bénéficier d'un aménagement d'épreuves. Pour faire valoir ces droits, vous pouvez, parallèlement à votre inscription, formuler une demande à l'aide des imprimés disponibles sur le site Internet du rectorat, rubrique « examens », puis « aménagements d'épreuves ».

ASSURANCE

Il vous est vivement conseillé de vérifier **auprès de votre organisme d'assurance si vous êtes couverts en cas d'accident survenant à l'occasion d'une épreuve d'examen**, en particulier lors d'une épreuve de pratique professionnelle (par exemple, en atelier ou en laboratoire). A défaut, il apparaîtrait utile que vous demandiez à votre organisme d'être couverts pour ces risques, non pris en charge par les services d'organisation de l'examen.

Pour toute question concernant ces inscriptions, vous pouvez :

- Consulter le site www.ac-nantes.fr > Examens > CAP, BEP et MC niveau 3
- Adresser un courrier électronique à l'adresse dec.capbep@ac-nantes.fr
- **Appeler le 02 40 37 37 85**